



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du 27 août 2018

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 27 août 2018 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

MM. Gabriel Michaud, vice-président
Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt des rapports SIMO pour les mois de juin et juillet 2018
- Dépôt des transferts budgétaires 2018-14 à 2018-16

RÉSOL. : 66-08-2018 (Ouverture)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 67-08-2018 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2018;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5. Date de la prochaine assemblée – 17 septembre 2018;
6. Ratification pour l'ordre de changement no 1 – Fourniture et installation d'agitateurs au poste de pompage Dumais – RAETM-2016-001;
7. Affaires nouvelles;
8. Correspondances :
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 68-08-2018 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 juillet 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 69-08-2018 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration aux montants respectifs de 1 475,93 \$ et de 160 236,21 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante soient approuvées.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 70-08-2018 (Date de la prochaine assemblée – 17 septembre 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la prochaine assemblée régulière de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche ait lieu le **17 septembre 2018 à 15h** et que la secrétaire-trésorière de la RAETM soit autorisée à faire paraître l'avis public requis dans un journal local.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**RÉSOL. : 71-08-2018 (Ratification pour l'ordre de changement no 1
– Fourniture et installation d'agitateurs au poste de pompage Dumais
– RAETM -2016-001)**

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a mandaté la firme EnviroServices pour la production du devis spécifique et la surveillance des travaux pour la fourniture et l'installation d'agitateurs au poste de pompage Dumais;

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a mandaté par la résolution 20-02-2017, adoptée lors de sa séance régulière du 27 février 2017, la firme Nordmec, pour la fourniture et l'installation d'agitateurs au poste Dumais;

ATTENDU QUE dans le but de protéger les agitateurs et d'en assurer la garantie, des relais de surcharge seront installés dans les panneaux de contrôle des agitateurs;

ATTENDU l'ordre de changement #1 :

ODC #1	Fourniture et installation de relais de surcharge	742,53 \$
--------	---	-----------

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

D'ENTÉRINER l'autorisation pour les travaux réalisés décrits dans l'ordre de changement no 1 au montant de 742,53 \$ taxes en sus. L'ordre de changement no 1 est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE cette dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

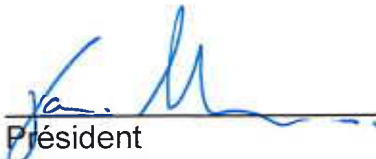
ADOPTÉ

RÉSOL. : 72-08-2018 (Levée de la séance)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière